

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 06/07/2015 réuni en séance ordinaire à la salle de l'Ancienne Ecole à 20 h 30

**Présidé par** : Jacques NIVON, Maire

**Secrétaire de séance** : Marie France CORREARD

<b>PRESENTS:</b>	Jacques NIVON	<b>ABSENTS EXCUSES</b>	Daniel GRANDIN
	Jean François FAURE		Ernst LOPES CARDOZO
	Marie France CORREARD		
	Marie BODY		
	Emile MALLET		
	Fabrice ARNAUD		
	Bernard DUCROS		
	Gérard NELH		

## 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06/05/2015

Le compte rendu qui a été envoyé aux conseillers par mail est approuvé à l'unanimité.

## 2 – DELIBERATION CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX ANCIENNE ECOLE

Suite à la réunion de travail du 12 Mai ou le choix s'était porté sur les propositions de Mme Fahri, architecte à Nyons, Jacques a revu cette personne pour négocier le montant de ses honoraires. Ils se sont mis d'accord sur un taux de 7 % sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 85000€ HT. Le Conseil retient cette proposition.

## 3 – CARTE COMMUNALE

La DDT départementale ayant confirmé qu'elle ne se déplacerait pas sur site, Mme Marino a repris contact avec ces services et elle nous indique qu'aujourd'hui il reste deux solutions sur lesquelles il faut décider :

1- Relancer une nouvelle enquête publique ainsi qu'une nouvelle consultation des PPA sur

Le nouveau tracé proposé en tenant compte des remarques qui nous ont déjà été faites par l'administration au cours des réunions que nous avons eues à la DDT à Valence.

2- Confirmer le premier tracé et essayer de maîtriser le foncier

Emile demande à ce qu'on fasse une étude chiffrée de cette solution afin de connaître la faisabilité financière de l'opération. Pour cela, il est nécessaire de faire un levé topographique sur les parcelles C 133, 134 et 135. Jacques estime le coût de l'intervention du topographe à 500€ HT. Le Conseil donne son accord pour cette mission.

## 5 – MISE EN PLACE DES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

L'administration nous demande un diagnostic d'accessibilité sur l'ensemble des bâtiments recevant du public de la commune aussi bien privés que publics.

Les établissements privés concernés sont :

- L' auberge du Moulin du Château
- Le Gite d'Angele

Les bâtiments publics sont :

- La Mairie (RDC et étage)
- L'ancienne école du village et celle de Léoux
- Les WC publics
- Les églises du village et de Léoux

L'administration nous demande de fournir un état des lieux pour le 27 Septembre prochain. Celui-ci devra être accompagné d'une description détaillée des travaux envisagés pour mettre ces lieux à la norme ainsi qu'un agenda

de réalisation. Mr Mouraret (DDT Nyons) est venu le 17 Juin visiter les locaux et plusieurs problèmes ont été détectés.

#### **6 – POINT SUR LE SDAEP**

Emile et Pascal ont passé plusieurs jours avec le bureau d'étude pour répertorier les 150 comptages que compte notre réseau ainsi que toutes les bouches à clefs, les vannes de secteur et les vidanges.

Le BET nous présentera la première partie de son travail le Jeudi 23 Juillet à 14 H 00 à la Mairie.

#### **7 – RETRAIT DE LA COMMUNE DE LEMPS DU SYNDICAT DES RIVES DE L'EYGUES ET DE L'OULE**

La Commune de Lemps a souhaité se retirer du Syndicat des rives de l'Eygues supérieure et de l'Oule. Pour cela, il est nécessaire que chaque Commune adhérente délibère. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

#### **8 - DEFINITION DU PRIX DE VENTE DU M2 DE VOIRIE**

Afin de clôturer les deux dossiers en cours de cession de voirie communale à des riverains, le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour fixer le prix de vente du m2. Celui-ci est fixé à un euro et le Conseil donne son accord. (Gérard concerné par un des dossiers s'abstient)

#### **9 – DELIBERATION POUR LA TAXE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSANISSEMENT COLLECTIF**

Roland GRENIER, assistant maître d'ouvrage pour les travaux d'assainissement, nous demande de prendre une nouvelle délibération pour la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif nouvellement créé. Jacques en lit le texte et demande un vote à ce sujet en rappelant que les montants fixés lors de la réunion de Conseil du 06/05/2015 restent inchangés.

Emile et Fabrice concernés s'abstiennent et les six autres conseillers votent pour.

#### **10 – REACTUALISATION DU LOYER DE L'APPARTEMENT DE L'ECOLE**

La formule de révision du montant du loyer de l'appartement de l'école fait apparaître une augmentation mensuelle de 3 €. Celui-ci passe de 546 à 549 € et sera appliqué à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

#### **11 – ENS**

Claire ROBERT, stagiaire au PNRBP en charge de la mise sur pied d'un premier rapport sur notre espace naturel sensible, a fait une première présentation de son travail ce Mercredi 1<sup>er</sup> Juillet.

Le dossier complet nous sera remis et exposé courant Septembre à la fin de son stage.

#### **12 – COTISATION ADEM**

L'association départementale d'économie montagnarde (ADEM) nous propose d'adhérer à sa structure pour une cotisation annuelle de 60 €. Le Conseil donne son accord.

#### **13 – SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS AUTHENTIQUES**

Le Maire, ne pouvant être à la fois rédacteur d'un acte administratif authentique et partie au dit acte, propose de nommer Jean François Faure, premier adjoint, pour signer ces documents et y représenter la commune. Le Conseil donne son accord.